

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07 octobre 2009.

Conseillers en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER.

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 16 octobre 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ,

Absents excusés : Christian HUBER, GLASSER Jean-Paul, Marcel NORTH

Procuration de Mr GLASSER Jean-Paul qui donne délégation à Mr KLEIN Philippe

**Objet : Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), lieu dit Lehmgrube**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que plusieurs propriétaires de terrains, au lieu-dit « **Lehmgrube** » désirent y réaliser la construction de leur résidence principale.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 avril 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les orientations d'aménagement définies dans le document d'urbanisme et le classement en Zone I AU4 d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « **Lehmgrube** » ;

Vu que les équipements (voies et réseaux) de la zone I AU4 doivent répondre aux orientations d'aménagement particulières et aux exigences des annexes sanitaires de l'eau et de l'assainissement définies au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu que le projet Urbain Partenarial, créé par l'article 43 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 et transcrit aux articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme permet l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement ;

Vu les dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme autorisant les propriétaires à participer au financement d'équipements publics, pour une partie du coût de la voie publique et des réseaux appelés à desservir leurs terrains, en signant une convention détaillée avec la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré et par 6 voix pour, une abstention et une voix contre,

Autorise le maire à signer ladite convention (L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme) avec les propriétaires intéressés.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 octobre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2009.

Le maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07 octobre 2009.

Conseillers en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER.

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 16 octobre 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ,

Absents excusés : Christian HUBER, GLASSER Jean-Paul, Marcel NORTH

Procuration de Mr GLASSER Jean-Paul qui donne délégation à Mr KLEIN Philippe

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'évaluation du PUP**

M. le maire rappelle aux conseillers que pour la signature du Projet Urbain Partenarial, la commune doit connaître le coût des équipements publics nécessaires à l'urbanisation de la Zone I AU4.

Il rappelle aux conseillers qu'il a été chargé d'obtenir des offres pour **la maîtrise d'œuvre** des travaux envisagés. Il informe alors les conseillers qu'il a contacté le cabinet **Berest** et le cabinet **Carbiener**.

Il invite ensuite les conseillers à examiner les deux offres qui sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix pour et une abstention et une voix contre, décide :

1° de confier, la maîtrise d'œuvre pour l'évaluation des coûts des équipements nécessaires à l'aménagement de la zone I AU4 pour une rémunération globale **HT de 1 450,00 €**;

2° d'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet **Carbiener**, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 octobre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2009.

Le maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07 octobre 2009.

Conseillers en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER.

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 16 octobre 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ,

Absents excusés : Christian HUBER, GLASSER Jean-Paul, Marcel NORTH

Procuration de Mr GLASSER Jean-Paul qui donne délégation à Mr KLEIN Philippe

**Objet : Demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet d'aménagement dans la Zone I AU3, mené par la SAREST.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 avril 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Vu les orientations d'aménagement définies dans le document d'urbanisme et le classement en Zone I AU d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « **Hinter den Gaerten** »

Après avoir délibéré, par **6** voix pour et **2** voix contre

CONFIRME sa volonté de voir aboutir ce projet afin de permettre le développement urbain de la Commune ;

SOLLICITE Monsieur le Préfet du Bas-Rhin pour la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée dans la Commune de WINTZENHEIM, au lieu -dit **HINTER DEN GAERTEN**, sur une surface d'environ **1,10** hectare.

S'ENGAGE à acquérir avec faculté de substitution au profit de la SAREST les parcelles dont tout propriétaire opérerait pour le délaissement.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 octobre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2009.

Le maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07 octobre 2009.

Conseillers en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER.

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 16 octobre 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Daniel SHOETZ,

Absents excusés : Christian HUBER, GLASSER Jean-Paul, Marcel NORTH

Procuration de Mr GLASSER Jean-Paul qui donne délégation à Mr KLEIN Philippe

**Objet : Renouvellement de l'équipement informatique.**

Le maire informe le conseil municipal de la vétusté du matériel informatique de la mairie et de la nécessité d'un photocopieur plus performant notamment pour l'édition des bulletins d'information communaux en couleur.

Il rappelle aux conseillers qu'il a été chargé d'obtenir des offres pour ces produits. Il informe alors les conseillers de l'offre de deux prestataires, à savoir la société JANTZ TOSHIBA et la société RICOH.

Il invite ensuite les conseillers à examiner les deux offres.

Le conseil municipal,

Vu les offres des deux prestataires, après en avoir délibéré et à 7 voix pour et une abstention :

1° décide la location d'un nouveau copieur numérique et d'un nouvel ordinateur chez la société RICOH ;

2° autorise le maire à signer un contrat renouvelable sur 63 mois par tacite reconduction pour la location d'un photocopieur numérique et de 36 mois pour la location d'un ordinateur aux conditions stipulées ci-dessous.

Soit **1 497,00 € TTC par an** .

3° autorise le maire à signer un contrat pour la maintenance du photocopieur aux conditions stipulées ci-dessous

Soit **442,00 par an** (36,77 € par mois pour 1800 copies NB et 300 copies Couleurs)

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 octobre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2009.

Le maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 07 octobre 2009.

Conseillers en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER.

Conseillers présents : **7**

**SEANCE du 16 octobre 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ,

Absents excusés : Christian HUBER, GLASSER Jean-Paul, Marcel NORTH

Procuration de Mr GLASSER Jean-Paul qui donne délégation à Mr KLEIN Philippe

**Objet : Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Hinter den Gaerten ».**

Monsieur le maire informe les conseillers que Monsieur HEIM René, propriétaire de la parcelle, section 2, numéro 178 d'une contenance de 0,85 are au lieu dit Hinter den Gaerten, cèderait ce terrain à la commune.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que par la délibération précédente, la commune demande la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisé au lieu -dit **HINTER DEN GAERTEN**, sur une surface d'environ **1,10** hectare.

Le maire informe à ce titre les conseillers qu'il a négocié avec le propriétaire M. René HEIM, domicilié à Wintzenheim, 59, rue du Goeftberg, un prix de 3100 €uros l'are, le même prix proposé par la société SAREST dans les promesses de vente des parcelles situées dans cette zone I AU3.

Le conseil municipal,

Vu l'intérêt de la commune d'être propriétaire dans le périmètre de la future Association Foncière Urbaine Autorisé (AFUA)

Considérant le prix demandé par le vendeur qui est de 3 100 € l'are ;

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et une abstention:

- 1° décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section 2, numéro 178 d'une contenance de 0,85 are au lieu dit Hinter den Gaerten dont le propriétaire actuel est M. HEIM René, domicilié à Wintzenheim-Kochersberg, 59, rue du Goeftberg ;
- 2° accepte le prix demandé par M. HEIM qui est de 3100 €uros l'are ;
- 3° autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ;
- 4° dit que les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de la commune ;

- 5° autorise le maire à signer une promesse de vente si nécessaire
- 6° autorise le maire à signer tout document relevant de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 16 octobre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 octobre 2009.

Le maire  
Alain North